

Membres en exercice	10
Présents	9
Représentés	1
Votants	10
Exprimés	7
Pour	6
Contre	1

COMMUNE DE MARVAL Haute-Vienne

Séance du Conseil Municipal

du 19 décembre 2025

Délibération n° 87/2025

portant sur le choix d'aller en appel devant
la Cour Européenne des Droits de l'Homme
et choix d'un avocat spécialisé concernant
le projet éolien.

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 19 décembre 2025 à 10 h02 selon convocation en date du 12 décembre 2025, sous la présidence de Pierre HACHIN, Maire, Rachel HAAG étant secrétaire de séance.

Présents : - Dominique BERTRAND – Sylvain CASSORÉ – Pierre HACHIN – Rachel HAAG- Pierre MANDON- Yolande PIRONNET -- Jérôme SUET- Edith LEGER- Léa BLANC

Représentée : Marie LINET donne pouvoir à Jérôme SUET.

Monsieur le Maire souhaite poursuivre l'action en appel contre l'implantation d'éoliennes, projet des Monts de Châlus. Il propose au Conseil Municipal de porter l'affaire devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Il expose également le coût des honoraires de l'avocat spécialisé qui s'élève à 3 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'aller en appel devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans le cadre du contentieux exposé
- de conclure une convention d'honoraires avec Me Christophe MEYER, docteur en droit et avocat spécialisé dans la CEDH à Strasbourg
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Fait à MARVAL, le 30 décembre 2025

Rachel HAAG,
Secrétaire de séance

Pierre HACHIN
Maire

